



La télévision en classe, c'est enfin possible ... c'est à dire autorisé.

publié le 10/01/2007

► Les émissions de télévision sont désormais autorisées à l'enregistrement et à l'utilisation par les enseignants et documentalistes. Cette autorisation couvre les chaînes gratuites Hertzienne (y compris la TNT donc).

► Pour plus de détails, [site du cndp](#) ↗

► D'une façon plus générale, de nombreux problèmes de droit se posent à nous (fichiers, site web, ...) :

un dossier très complet est disponible sur le site du [CRDP de Limoges](#) ↗



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.